



- Insérer la crépine et le tuyau de retour dans le bidon du produit. S'assurer que la vanne de la canne d'injection soit bien fermée avant d'allumer la pompe.
  - Injecter le produit en contrôlant le débit à l'aide de la vanne et du compteur de passage. Les quantités injectées doivent être de 1.5 à 2 Litres par mètre courant pour 10 cm d'épaisseur.
  - Prévoir d'absorber tout excès de produit (coulées sur le mur ou sur le sol) afin d'éviter des dépôts blanchâtres difficiles à éliminer par la suite.
- A noter : Protéger ou éponger toute surface ne devant pas recevoir de produit.

#### *d) L'assèchement :*

**La zone de blocage de l'humidité ascensionnelle est efficace après 72 Heures.**

La durée d'assèchement du mur peut néanmoins être de 6 à 18 mois selon la nature du mur, son épaisseur et surtout, sa teneur en eau et les conditions d'ambiance extérieures et intérieures.

#### *e) Nettoyage quotidien de la pompe d'injection:*

1. remplir 1/2 bidon **propre** d'eau claire
2. fermer la vanne de la canne d'injection
3. insérer UNIQUEMENT la crépine d'aspiration dans le bidon d'eau claire. Le tuyau de retour doit aller dans un bidon vide prévu pour la récupération des eaux souillées.
4. Allumer la pompe et vider +/- 5 litres d'eau. Puis éteindre la pompe.
5. Insérer ensuite également la canne d'injection dans le bidon de récupération des eaux sales (l'opérateur n'oubliera pas de maintenir celle-ci). Ouvrir la vanne sur la canne.
6. Vider tout le bidon d'eau claire en allumant la pompe.
7. Eteindre la pompe dès qu'il n'y a plus d'eau, et ne pas la laisser tourner à vide.
8. Vidanger le flexible entre la pompe et la canne pour éliminer l'eau.

#### **Sécurité :**

Produit dangereux. Corrosif. Consulter et respecter les préconisations techniques contenues dans la Fiche de Données Sécurité avant utilisation

Ces recommandations sont fondées sur nos connaissances à ce jour, et ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. La responsabilité de Pelicoat France ne saurait être engagée en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents techniques et de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles de sécurité et des précautions à observer dans l'exercice de votre profession, ni en cas d'utilisation avec des produits non compatibles avec ceux de Pelicoat France. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant compter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent. MAJ 19.05.20